

ALBERT HOUSSIAU, EVÊQUE DE LIÈGE

DECRET

- Attendu les entretiens que nous avons eus en date du 14-09-1988 et du 18-10-1988 avec Monsieur l'abbé Schoonbroodt, en présence de notre Vicaire général et de Monsieur l'abbé Rohen, Notaire à l'Evêché de Liège;
- Attendu les déclarations que nous a faites alors Monsieur l'abbé Schoonbroodt, sa mise en cause des enseignements du Concile Vatican II, ses attaques contre la personne du Saint Père et des Evêques qui sont en communion avec lui, accusés de corrompre la foi, son refus d'accepter la validité du rituel promulgué par le Pape Paul VI;
- Attendu que nous avons fait les monitions d'usage

Nous, Evêque de Liège

avons dû constater que Monsieur l'abbé Schoonbroodt a rompu avec l'unité de l'Eglise et encouru l'excommunication latae sententiae prévue par le canon 1364; qu'il n'était plus dès lors dans les conditions pour exercer le ministère sacerdotal au sein de l'Eglise catholique.

Nous avons en conséquence constaté qu'il était révoqué de plein droit et déchargé de sa tâche de curé de Steffeshausen (canon 194, § 1, 2°).

Nous lui avons interdit de célébrer tout sacrement quelconque dans l'église de Steffeshausen et la chapelle d'Auel.

Nous lui avons signifié que s'il passait outre à cette interdiction, nous déclarerions l'excommunication encourue.

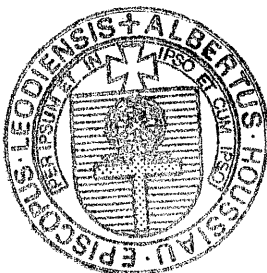
- Attendu que l'abbé Schoonbroodt est passé outre à nos injonctions,

Nous déclarons par le présent décret que Monsieur l'abbé Schoonbroodt a encouru l'excommunication prévue par le canon 1364 § 1.

Fait à Liège, le 24 octobre 1988

Edmond ROHEN

Edmond ROHEN
Notaire



+ Albert Houssiau
Evêque de Liège

ALBERT HOUSSIAU
Evêque de Liège



SACRA CONGREGATIO PRO CLERICIS

LEODIENSIS
Excommunicationis
R.D.SCHOONBROODT - EXC.MUS ORDINARIUS

COPIE

DECRETUM

Die 25 Novembris 1988 Presbyter Paulus SCHOONBROODT, parochus in oppido v.d. Steffeshausen, Dioecesis Leodiensis, recursum interposuit ad hanc Congregationem pro Clericis adversus Decretum excommunicationis datum die 19 eiusdem mensis ab Ordinario, qui eum ob delictum schismatis, de quo in can. 1364, § 1, cum consequenti amotione ab officio, excommunicatum declaravit.

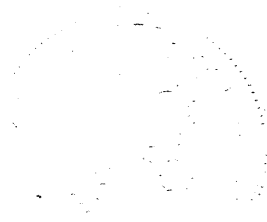
Facti species delicti, quod Episcopus Presbytero denunciavit, haec est: "...il met en cause des enseignements du Concile Vatican II; il attaque la personne du Pape et des Evêques en communion avec lui; il les accuse de corrompre la foi et il refuse d'accepter la validité du rituel promulgué par le Pape Paul VI".

Haec Congregatio, rite perpensis omnibus documentis a recurrente et ab Ordinario missis, Decretum Episcopi confirmat et ratum habet ex eo quod:

1. Episcopus Leodiensis, excommunicationem "latae sententiae" declarando, leges canonicas recte applicavit sollemnitatesque iuris, sive in procedendo sive in decernendo, rite servavit.
2. Propter hanc sanctionem disciplinarem, Presbyter ab officio "ipso iure" amotus est, ad normam can.194, § 1, 2°.
3. Reverendus SCHOONBROODT omnia vetita, in can. 1331 statuta, servare debet et insuper abstinere a munere parochi exercendo; quamprimum liberam relinquere debet paroecialem domum et omnia quae ad paroeciam pertinent ei tradere, cui Episcopus paroeciam commiserit (can.1747, § 1).

Haec Congregatio sic statuit et decernit. Decretum hoc recurrenti canonicè intimandum est et statim, a momento notificationis, plene vim suam obtinet.

Datum Romae, ex Aedibus Congregationis pro Clericis, die 26 Julii 1989.



+ Albertus Antonius
a secretis

Au conseil presbytéral du 14 décembre 1988

L'Affaire de Steffeshausen et l'aumônerie des institutions chrétiennes

Devant son Conseil presbytéral, réuni le 14 décembre, l'évêque de Liège a retracé l'historique de l'affaire de Steffeshausen.

Pour l'opinion publique: le pouvoir des clés

Tous les fidèles sont loin d'être au clair sur le schisme opéré par Paul Schoonbroodt, comme l'ont remarqué plusieurs membres du Conseil presbytéral de Liège. "Qu'on lui laisse dire sa messe!", réagit-on quelquefois. L'évêque, pour sa part, insiste sur tout un enjeu d'Eglise: il s'agit de vivre dans la fidélité à Vatican II et dans la communion catholique autour du pape et des évêques.

En fait, il s'est passé entre l'évêché de Liège et l'abbé Schoonbroodt bien plus de choses que ce qui n'en a paru dans les médias. Mgr Houssiau a fait le maximum pour promouvoir l'unité de l'Eglise, tout en respectant la personne de l'abbé Schoonbroodt mais aussi les paroissiens locaux. De nombreuses tentatives de réconciliation ont été entreprises, tant par l'évêque que par son vicaire général K. Gatzweiler et son vicaire épiscopal A. Jousten.

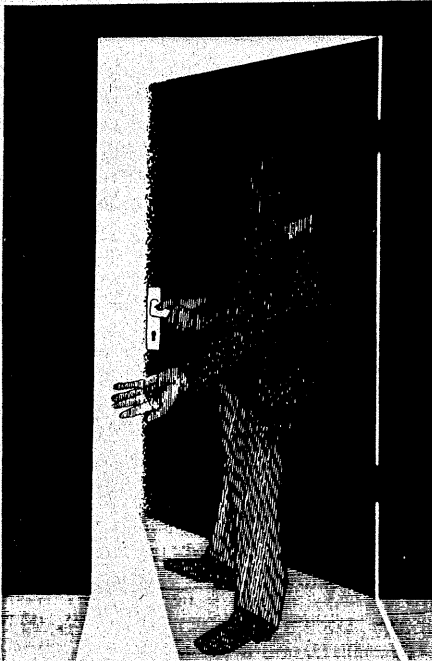
Ces deux derniers ont apprécié la manière dont la presse germanophone a suivi l'événement, d'une part et ils ont remarqué que "nous devons encore apprendre à vivre et à travailler avec les médias", d'autre part. Il importe que l'Eglise sache donner des informations claires sur les enjeux et le fond d'une question. Et cela dans un langage courant.

Pour le pasteur: le souci des personnes

"J'ai voulu ne condamner personne et permettre à Paul Schoonbroodt de se ressaisir", a déclaré l'évêque. On sait aujourd'hui que rien n'a fait changer d'avis le curé, qui "s'est lui-même retranché de la communion". Et faute d'avoir reçu les clés de l'église à la mi-décembre, le nouveau curé de Steffeshausen, W. Kessel, a dû

faire placer une nouvelle serrure. Mgr Houssiau a d'ailleurs tenu à rendre hommage à W. Kessel, dont le travail reste délicat dans le contexte local.

Mgr Houssiau a encore révélé que, dans le sillage de cette affaire, il avait pris soin de poser la question de confiance à trois autres prêtres traditionnels de son diocèse, autorisés à dire la messe selon l'ancien rite de Pie V. Leur réponse a été: "Oui à l'enseignement du concile Vatican II".



Le prêtre à la porte des institutions chrétiennes: entrer? sortir? pourquoi?

Un aspect de la difficulté a été signalé par un ancien compagnon de travail de Paul Schoonbroodt. "Je suis témoin, a déclaré ce prêtre en Conseil presbytéral, des difficultés que Paul a eues pour relativiser des choses qu'on lui avait appris, auparavant, à absolutiser. Car le danger n'est pas que dans les mauvaises pensées; il est aussi dans les pensées toutes faites."

Les prêtres dans les institutions chrétiennes

Il n'y avait pas que l'affaire de Steffeshausen à l'ordre du jour du Conseil. Les prêtres ont d'ailleurs commencé par réfléchir à leur ministère dans les institutions chrétiennes: écoles, hôpitaux, oeuvres sociales. Comment améliorer cette présence et partager aussi, de plus en plus, les responsabilités avec les laïcs?

Une commission de sept personnes a été chargée de recueillir sur ce sujet les avis des prêtres comme des laïcs. L'objectif est double: se rendre compte de ce que vivent les prêtres engagés dans ces diverses institutions et apprécier, discerner... pour améliorer leur situation et la mission de l'Eglise à ce niveau.

Informations diverses

Les prêtres souhaitent être davantage formés aux questions socio-économiques. Une douzaine d'entre eux feront prochainement l'expérience d'une formation en cinq jours proposée à Liège par un Centre d'origine française, le Centre pour l'Entraînement et la Communication (GENECO).

Les candidats pour constituer cette douzaine ont jusqu'au 31 janvier (l) pour se faire connaître. (Au secrétariat du Conseil Presbytéral, c/o J. Boever).

Prêtres et diacres ont tous reçu le guide à l'usage des assemblées paroissiales, conseils paroissiaux et équipes pastorales: "Pour construire l'Eglise". Il a été présenté à la presse et aux responsables de régions pastorales. A chaque doyenné maintenant de le mettre en oeuvre, avec l'aide éventuelle d'une équipe volante encore à constituer.

Paul Karen souhaite présenter prochainement au Conseil le rapport de l'enquête menée par les Mutualités chrétiennes auprès des prêtres.

Les prochaines dates des Conseils sont: 31 janvier, 7 mars, 30 mai, 3 octobre et 28 novembre.

Steffeshausen: communiqués officiels

A propos de l'Abbé Paul Schoonbroodt, l'évêché de Liège a diffusé deux communiqués: les 19 et 24 octobre 1988. Bien que leur teneur soit connue de tous depuis lors, il convient de les publier ici intégralement.

Le 19 octobre 1988

Au terme d'échanges avec l'abbé P. SCHOONBROODT, curé de Steffeshausen, Mgr A. HOUSSIAU, évêque de Liège, a reçu de sa part des réponses négatives sur les questions qu'a posées le Pape Jean Paul II à Mgr Lefebvre (voir le Motu proprio Ecclesia Dei) concernant la fidélité au Pape, l'adhésion à l'enseignement du magistère du Pape Jean Paul II et du Concile oecuménique, la reconnaissance de la validité de la messe et des sacrements faits et administrés, selon les livres liturgiques promulgués par Paul VI et Jean Paul II.

Il accuse le Pape et les évêques en communion avec lui de corrompre la foi et nie que les fidèles qui participent à la messe du Pape, des évêques et des prêtres en communion de foi avec le Pape, aient part sacramentellement au Sacrifice de la Croix et reçoivent réellement le Corps et le sang du Christ.

Tout en reconnaissant les mérites et le dévouement de l'abbé P. SCHOONBROODT, l'évêque estime qu'il ne peut plus le maintenir dans sa charge pastorale et qu'il ne peut lui en confier une autre aussi longtemps qu'il persiste dans son attitude.

L'évêque de Liège prend dès à présent les dispositions pour pourvoir à la cure de Auel-Steffeshausen.

Le 24 octobre

Après la démission de l'abbé Paul SCHOONBROODT et la nomination de l'abbé Willy KESSEL comme curé de Steffeshausen-Auel, l'évêché constate que l'abbé Paul SCHOONBROODT a refusé de donner les clés de l'église, a célébré lui-même la messe à Auel et à Steffeshausen ce dimanche 23 octobre au matin et a empêché la majorité des paroissiens de

Steffeshausen de célébrer l'eucharistie dominicale avec leur nouveau curé dans leur propre église. Ne voulant exercer aucune violence, le curé et les fidèles sont allés à Burg-Reuland pour participer au sacrifice de la messe.

Bien que par ses déclarations antérieures et actuelles, l'abbé Paul SCHOONBROODT soit déjà sorti lui-même de la communion catholique autour du pape Jean-Paul II, en s'opposant maintenant par des actes publics à la décision de l'évêque et à la majorité des fidèles de Steffeshausen, il force l'évêque à déclarer publiquement, par le présent communiqué, son excommunication pour faire toute la clarté.

L'évêque et son Conseil unanime mettront tout en oeuvre pour faire valoir, sans exercer de violence, les droits des paroissiens de Steffeshausen fidèles à la communion de l'Eglise universelle.

Tout en regrettant vivement ces événements, l'évêque fera tout son possible pour que l'abbé Paul SCHOONBROODT puisse rejoindre pleinement la communion de l'Eglise universelle.

Confirmations en 1989

Le calendrier des Confirmations pendant l'année 1989 doit être établi au début de l'année nouvelle.

Sauf en cas de nécessité, les curés et administrateurs de paroisses sont priés de ne pas s'adresser directement à l'un des confirmateurs possibles, mais de faire parvenir leurs demandes et propositions à LEURS DOYENS RESPECTIFS qui les transmettra à l'Evêché (Vicaire Général Karl Gatzweiler).

Pour l'année 1989, nous proposons de distinguer deux phases.

La première va de janvier à fin juillet. Les demandes de confirmateurs préciseront le lieu, la date et l'heure de la cérémonie souhaitée, éventuellement les noms des paroisses regroupées et le nombre approximatif de confirmands.

La deuxième phase comprend les confirmations prévues d'août à fin décembre. Pour les demandes concernant cette pério-

de, il suffit d'indiquer le mois envisagé. Ces paroisses seront alors invitées en août à préciser la date et l'heure souhaitées pour la cérémonie de confirmation.

Les demandes précises pour la première phase et les demandes de principe pour la seconde phase sont à faire parvenir à l'Evêché AVANT LE 31 JANVIER 1989. K.G.

